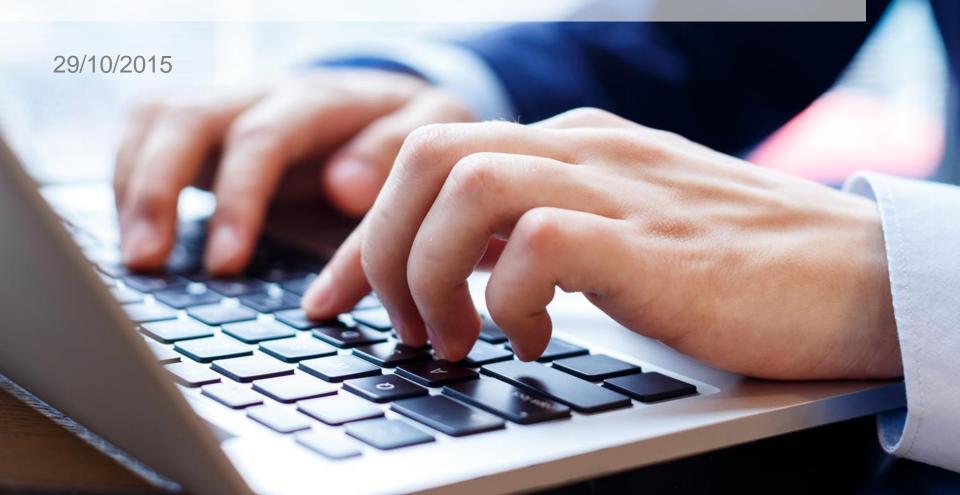
Déclaration en ligne pour l'impôt des collectivités résidentes



Ministre des Finances

M. Pierre GRAMEGNA



Modernisation de l'Etat



- S'inscrit dans le programme « Digital Lëtzebuerg »
- Simplification administrative à l'égard
 - des collectivités
 - de l'Administration des contributions directes (ACD)
- Amélioration du dialogue entre les collectivités et l'ACD
- Etape majeure du programme de dématérialisation des démarches de l'ACD
- Poursuit la volonté du gouvernement d'aller vers le « Digital First »



Directeur de l'Administration des contributions directes





La démarche concerne :

Collectivités commerciales résidentes (±90.000) ainsi que leurs représentants fiscaux (fiduciaires, ...)

Sont entre autres exclues :

- sociétés non commerciales (par exemple a.s.b.l.)
- sociétés de personnes
- sociétés non résidentes



Déclaration pour l'impôt des collectivités résidentes





3 impôts dans 2 déclarations papier

Impôt sur la fortune

MyGuichet

1 démarche en ligne

Déclaration pour l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt commercial et l'impôt sur la fortune des collectivités résidentes



Authentification forte (produits LuxTrust et eID)

Confidentialité:

données uniquement transmises et utilisées par l'ACD, soumise au secret fiscal



Déclaration pour l'impôt des collectivités résidentes



- Assistance sur pièces à joindre
- Questions pour adapter le dialogue
- Changements majeurs vis-à-vis de la déclaration de l'impôt sur la fortune



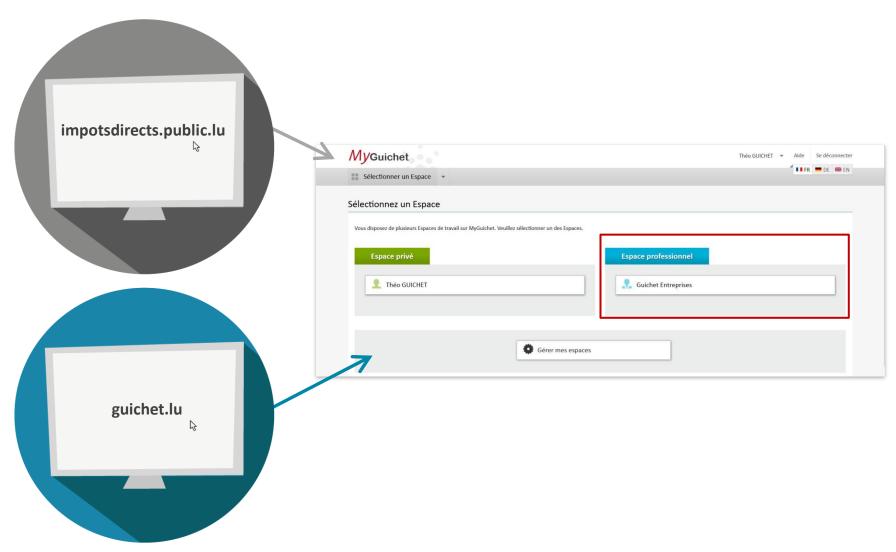
Analyste Division informatique ACD

M. Tom MULHEIMS



Accès à la démarche en ligne







Catalogue des démarches

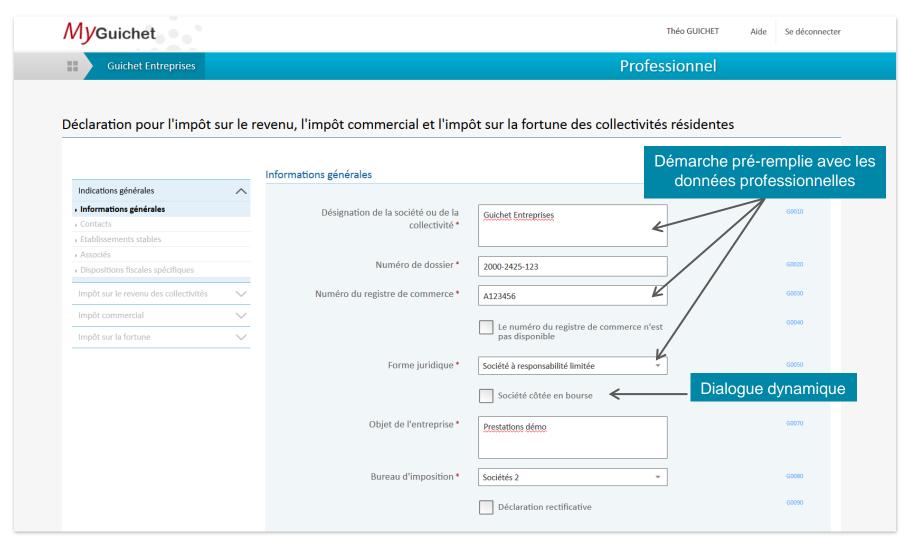






Assistant intelligent



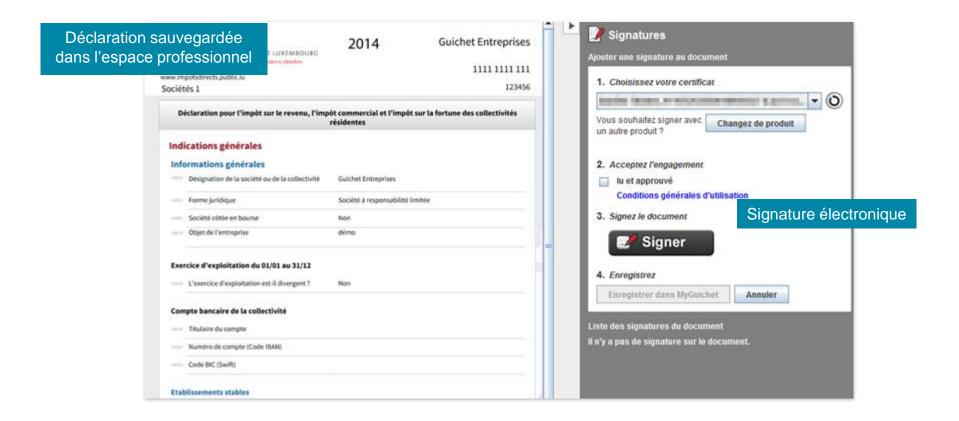




Signature de la déclaration d'impôts



Génération du PDF





Transmission de fichiers électroniques structurés

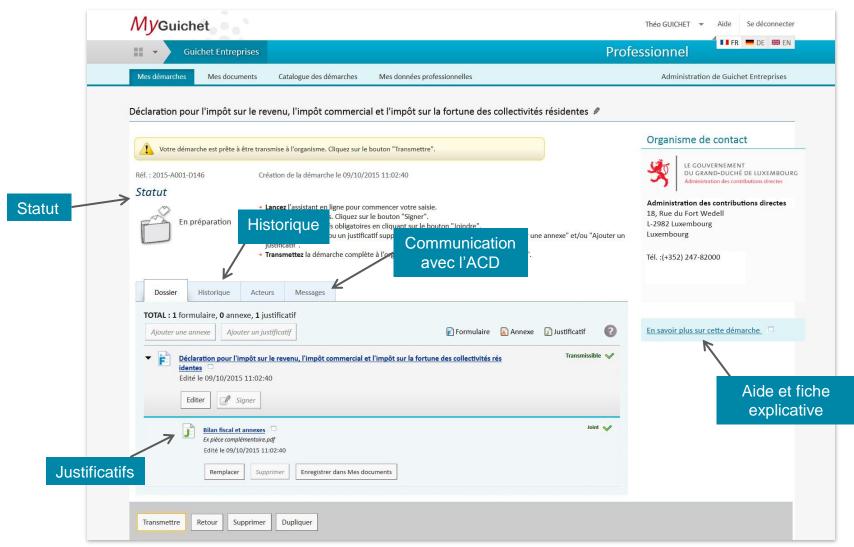


- Envoi de fichiers électroniques structurés pour pré-remplir l'assistant
- Format d'échange disponible sur <u>impotsdirects.public.lu</u>



Détail de la démarche







Les avantages de la démarche électronique







En cas de questions



- Helpdesk guichet.lu: (+352) 247-82000 ou par e-mail: support@guichet.public.lu
- Helpdesk de l'Administration des contributions directes : decl.coll@co.etat.lu

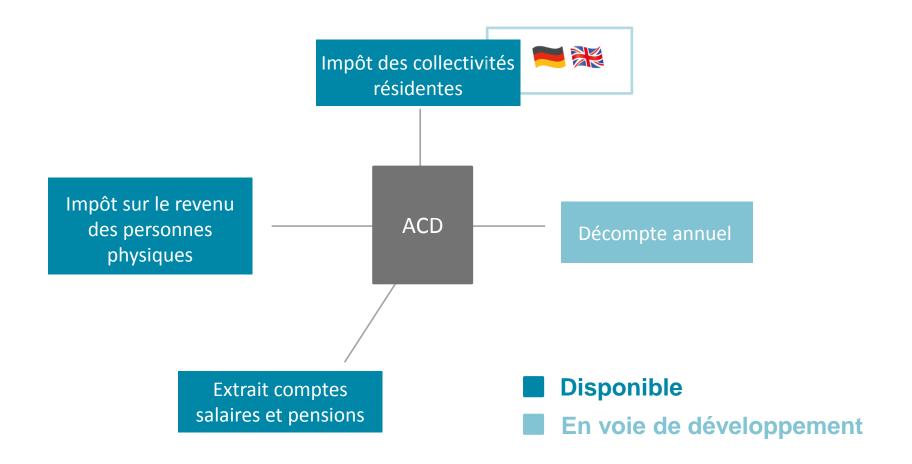




Directeur de l'Administration des contributions directes









18

Rendez-vous sur le portail **Entreprises Guichet.lu** et sur **impotsdirects.public.lu** dès aujourd'hui

Merci de votre attention

Des questions?

